



COMMUNE DE NEYRON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 FEVRIER 2022 A 19H30

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FLACEAU Chloé, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : LARIVE Bruno donne pouvoir à GARCIA Nathalie ; NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves ; (TONDU Mathieu a préparé un pouvoir à donner à FLACEAU Chloé car il est d'astreinte au pompier).

SECRETAIRE DE SEANCE :

FLACEAU Chloé est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 21 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint. Mme FLACEAU Chloé est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire indique par ailleurs que 3 pouvoirs sont en sa possession : celui de M. LARIVE, de Mme NEDIALKOVA et de M. TONDU (en cas d'appel pendant son astreinte).

Mme la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h30).

Mme la Maire signale que M Larive souhaite être présent en visio et demande l'accord du CM.

Mme la Maire demande, pour le bon déroulement du CM, de lever la main en cas de question.

Mme la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du compte rendu du 16 décembre 2021 :

Madame la Maire rappelle qu'il avait été demandé des modifications sur le compte rendu du 16/12/2021, elles ont été apportées.

Le compte rendu est adopté à 18 voix pour et 5 abstentions (M. Girard +1 pouvoir de Mme Nodialkova, M. Gruffat, M. Marquis, Mme Menut)

2) Approbation du compte rendu du 20 janvier 2022 :

Madame la Maire rappelle les différents points qui avaient été abordés lors de ce conseil et demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce compte rendu.

Le compte rendu est adopté à 18 voix pour et 5 abstentions (M. Girard + 1 pouvoir de Mme Nedialkova, M. Gruffat, M. Marquis, Mme Menut)

3) Adhésion groupement de commande d'audits énergétique porté par le SIEA

Madame la maire expose au Conseil Municipal que la rénovation du parc bâti, couplée aux installations d'énergie renouvelables, est un pilier de la transition énergétique et concerne tous les bâtiments publics.

Madame la maire propose d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande, d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commande, d'autoriser la maire à signer la convention, d'autoriser la maire à désigner les bâtiments que la commune souhaite intégrer aux audits énergétiques.

- Question de M Gruffat : est ce le même audit que celui proposé il y a quelques temps par la CCMP ?
- Réponse de M Briere : l'ALEC 01 a proposé un audit pour le périscolaire et la bibliothèque, ce n'est pas la même chose
- Question de M Gruffat : cela ne concerne que les bâtiments de plus de 1000m², donc l'école et la mairie ? nous n'en avons pas d'autres ?
- Réponse de M Briere : ce sont des préaudits, ces 5 audits préliminaires sont une sorte de bilan rapide, ensuite nous choisirons un seul bâtiment pour un audit complet.
- Réponse de M Payre : c'est complémentaire à ce que l'ALEC 01 a déjà fait.

Délibération adoptée à 23 voix pour et 0 contre et 0 abstention.

4) PCAET – rénovation énergétique – convention ACTEE

Madame la maire rappelle que la CCMP a approuvé le 30 novembre dernier, la signature de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). Pour Neyron, les bâtiments à auditer sont l'ensemble Ecole Pierre Racine et Mairie.

Afin de pouvoir bénéficier des financements pour les audits énergétiques et maîtrise d'œuvre à venir, la commune doit signer la convention.

- Question de M Girard : les financements sont plafonnés, a-t-on fait des prévisions budgétaires ? une fois les études faites, des frais seront engendrés
- Réponse de Mme la maire : oui, ça apparaît dans le budget, pour l'école et la mairie. Nous pensons échanger la rénovation des services techniques avec la rénovation de la cure, car plus urgent.

Délibération adoptée à 23 voix pour et 0 contre et 0 abstention.

5) Création du conseil des sages

Madame la maire présente à l'assemblée le projet de création du conseil des sages. Ce conseil sera une instance de réflexion et de propositions, ouverte aux Neyrolands et Neyrolandes âgés de 55 ans et plus, qui pourra conseiller la maire et le conseil municipal sur l'ensemble des sujets intéressants notre commune, de sa propre initiative ou à la demande du Maire.

Madame la maire propose d'adhérer à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages pour un montant de 320€, de créer un conseil des sages.

- Question de Mme MENUT : au départ il ne s'agissait pas d'un conseil des aînés ?
- Réponse de Mme la Maire : on a englobé dans le conseil des sages les anciens, les aînés (plus de 55 ans et plus en activité). Il ne faut pas qu'il y ait trop de monde, il y aura un appel à candidature dans le prochain mag.

- Question de M Girard : c'est sur la base du volontariat ? il y aura combien de personnes ? comment allez-vous choisir les personnes ?
- Réponse de M Larive : l'appellation conseil des sages est contrôlée par la FCVS, donc on a rejoint cette fédération qui offre des ressources pour le conseil des sages. Le nombre sera limité à une dizaine de personnes, elles devront avoir plus de 55 ans et ne plus être en activité. Nous aimerions avoir des représentants des différents quartiers de Neyron et la parité hommes/femmes. Nous allons recevoir les personnes intéressées et créer une charte. Le but est de travailler dans l'intérêt général et donner des avis sur tous les grands projets.
- Question de M Girard : l'adhésion à la fédération est payante, qu'est-ce qu'elle va nous apporter ?
- Réponse de M Favreau : des ressources documentaires
- Question de M Gruffat : est-ce ouvert aux retraités ? et aux responsables d'associations ?
- Réponse de M Larive : oui, dès lors qu'ils n'ont plus d'activité professionnelle

Délibération adoptée à 23 voix pour et 0 abstention et 0 contre.

6) Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de modification du règlement intérieur du restaurant scolaire. Elle précise que les enfants sont désormais admis à la cantine à 2 ans et demi ; et qu'il est rajouté un paragraphe dans l'article 5 sur les absences « impact du contexte sanitaire sur les annulations des repas ».

- Question de M Favreau : prendre les enfants de 2 ans et demi ne sera pas un problème pour s'alimenter seul ?
- Réponse de Mme Queirel : Ces dispositions ne concernent que 1 ou 2 enfants par an. ces enfants inscrits à l'école maternelle en septembre auront 3 ans fin décembre de l'année civile en cours . Le personnel de cantine est particulièrement bienveillant a leur égard
- Question de M Gruffat : je ne comprends pas la charte de la cantine
- Réponse de Mme Queirel : l'annexe 3 de la charte était introuvable dans le dossier administratif, mais bien affichée à la cantine nous l'avons retrouvé affichée sur le mur de la cantine maternelle. C'est une charte de bonne pratique. Elle sert de support pour que le personnel rappelle aux enfants les règles de bonne conduite C'est une affiche illustrée très accessible aux enfants
- Question de M Gruffat : cette charte semble bizarre pour des enfants de 3 ans
- Réponse de Mme Queirel : Elle est plus ludique dans la salle de cantine de la maternelle, c'est une affiche illustrée de dessins très accessible aux enfants

Délibération adoptée à 19 voix pour ,4 absentions (M Girard +1 pouvoir de Mme Nedialkova, M Marquis, Mme Menut) et 0 contre.

7) Rapport annuel d'activité de la CCMP – exercice 2020

Madame la maire rappelle que cette année, Madame la Présidente de la CCMP n'a pas prévu de visite dans chaque commune pour présenter son rapport d'activité. Néanmoins, en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté une synthèse au conseil municipal, à titre informatif.

- Question de M Girard : je m'étais engagé en 2021 sur la réalisation de la ZAC, qu'en est-il ?
- Réponse de Mme la maire : l'objet de ce rapport porte sur le rapport d'activité 2020.
- Réponse de M Favreau : ce rapport ne rend compte que des chiffres 2020.

Après avoir entendu cette synthèse, le conseil municipal prend acte de cette communication.

8) Approbation du compte administratif 2021

Mme la maire cède la parole à Mme DUPLAN, adjointe aux finances pour la présentation du compte administratif 2021 et sort de la salle pendant le vote.

Elle constate que les résultats de l'exercice 2021 font apparaître sur le compte de gestion et sur le compte administratif un excédent de fonctionnement qui s'élève à + 787 063,84€ et un solde d'investissement de +2 146 916,93€.

- Remarque de M GIRARD : le compte administratif fait état d'une bonne gestion sur 2021 malgré un contexte difficile. Le covid n'a pas permis beaucoup d'investissement et le glissement de terrain a coûté 200 000€ en frais d'études et 100 000 en frais juridique. La santé de la commune est saine et la commune conserve une capacité d'investissement importante,

?- Remarque de Mme DUPLAN : sur 787 000€ d'excédent, 287 000€ correspondant à 2021 et 500 000€ correspondent à 2020.

- Remarque de M GIRARD : c'est logique qu'il y ait plus de résultat en 2020 qu'en 2021 à cause des frais liés au glissement de terrain.

Mme la maire sort de la salle pendant le vote.

Délibération adoptée à 22 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

9) Approbation du compte de gestion 2021

Mme la maire indique qu'il convient de valider le compte de gestion du budget communal principal pour l'année 2021 établi par le comptable public.

Le compte de gestion de la commune pour l'année 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui s'élève à + 787 063,84€ et un solde d'investissement de +2 146 916,93€.

Délibération adoptée à 23 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

10) Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal ayant adopté le compte administratif 2021, il convient d'affecter les résultats suivants, conformes au compte de gestion :

- résultat de fonctionnement 2021 = 787 063,84€
- solde d'exécution d'investissement 2021 = 2 146 916, 93€
- solde des restes à réaliser = - 77 897 €

L'affectation des résultats se fera de la manière suivante :

- compte 002 excédent de fonctionnement reporté = 400 000€
- compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = 387 063,84€
- compte 001 excédent d'investissement reporté = 2 146 916,93€

Délibération adoptée à 23 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

11) Vote des taux d'imposition 2022

Madame la maire présente au conseil municipal les taux d'imposition pour l'année 2021 et propose de garder les mêmes pour l'année 2022 soit :

- Foncier bâti : 27,35 %
- Foncier non bâti : 43,61 %

A la demande de Monsieur le Percepteur et vu l'article 16 de la Loi de Finances 2020, la commune ne doit pas voter le taux de taxe d'habitation,

Délibération adoptée à 23 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

12) Vote des subventions 2022

Madame la maire présente à l'assemblée le tableau des subventions pour 2022.
Le montant prévu est de 23 060€.

- Question de M GIRARD : il n'y a pas de comparatif 2021. Pour certaines lignes, il n'y a pas de demande mais il y a une subvention. On passe de 8000 à 23 000€, presque 3 fois la somme de 2021
- Réponse de Mme DUPLAN : la somme allouée au théâtre allégo est placée dans les subventions pour ne pas perdre la TVA. La somme de la COOP est de 4500 car c'est un rattrapage de 2020 et 2021 où rien n'a été versé. $23\ 000 - 10\ 000 - 4\ 500 = 8500$. Seulement 570€ de différence entre 2021 et 2022.
- Question de M GIRARD : pour la COOP, on donne une année 1500€ et une année 2500 selon les sorties scolaires. En 2021 il n'y a aucune sortie à cause du Covid.
- Réponse de Mme DUPLAN : c'est un rattrapage de 2020 et 2021
- Question de M GIRARD. Sait-on combien il y a sur le compte de la COOP ?
- Réponse de Mme la Maire : nous faisons un budget sincère et véritable. Nous avons fait des prévisions mais il n'est pas dit qu'on verse la totalité.
- Réponse de Mme QUEIREL : En 2021 il y a quand même eu quelques sorties.
- Question de M GIRARD : il faut vérifier la bonne adéquation avec les besoins de l'école
- Réponse de M FAVREAU : normalement il y a un compte rendu obligatoire avec vu sur les comptes de l'école, mais nous n'avons rien retrouvé des années précédentes.
- Réponse de Mme la maire : les comptes de la COOP nous ont été remis ce jour.
- Question de M GRUFFAT : les demandes de subvention correspondant à des projets, peut-on les connaître ?
- Réponse de M LARIVE : Ce sont des prévisions que nous avons demandé aux associations pour pouvoir faire le budget. Dans un second temps, nous leur demanderons d'établir un projet et un plan de financement et nous statuerons en commission pour savoir quel montant de subvention pourra être attribué, en fonction de ces éléments.
- Question de M GIRARD : pour le théâtre allégo, cela concerne le festival ? En 2021 la commune a donné 8000 € pour le festival d'été, la subvention est exponentielle d'année en année.
- Réponse de Mme la maire : C'est une somme prévisionnelle. Nous sommes en discussion avec les autres communes de la CCMP. La majorité d'entre elles soutiennent aussi ce projet dont nous souhaitons conserver le leadership. Ce festival est un vrai succès et le principal événement culturel sur la commune. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur un événement majeur dont le succès ne fait aucun doute et qui permet de soutenir une association qui a un intérêt majeur sur notre territoire. Cela n'empêchera pas de recevoir les projets culturels annexes proposés par les associations Neyrolandes .
- Question de M GIRARD : le festival est-il communautaire ?
- Réponse de Mme la maire : Pas à ce jour. C'est une période de transition et il est possible que l'association Théâtre Allégo devienne communautaire dès 2023.
- Réponse de M LARIVE : Une subvention avait été votée en commission CCMP l'année dernière, mais elle a été annulée en raison de dissensions internes à la CCMP. Quatre communes, ayant reçu des manifestations en 2021 ont pris en charge le montant correspondant, soit 6000 €.
- Question de M GRUFFAT : si le festival ne peut pas se faire, que devient la subvention ?
- Réponse de Mme la maire : elle ne sera pas versée
- Remarque de M GIRARD : je trouve le montant disproportionné par rapport à la taille de la commune.

Délibération adoptée à 15 voix pour, 3 abstentions (M Favreau, M Faure et M Hervis membres actifs d'associations) et 5 contre (M. Girard + 1 pouvoir, M. Gruffat, M. Marquis, Mme Menut)

13) Approbation du budget primitif 2022

Madame la maire annonce que les tableaux du budget ont été envoyés en amont du conseil, et qu'une commission finances s'est déroulée le 22 février, ouverte à tous les élus.

Madame la maire demande si il y a des questions sur le budget primitif.

L'opposition demande à ce qu'une présentation du budget soit faite à nouveau en détail pour le public.

Mme DUPLAN, adjointe aux finances présente le budget primitif 2022 en détail et finalise en précisant que le budget de fonctionnement en dépenses et recette est de 2 282 490€ ; le budget d'investissement en dépense est de 1 035 997€ et le budget d'investissement en recettes est de 3 049 411€.

- Question de M GRUFFAT : les antennes sont-elles comptées dans les recettes de fonctionnement ?
- Réponse de Mme DUPLAN : nous n'avons pas de date de début des travaux donc non
- Question de M MARQUIS : a-t-on le détail des 300 000 € prévus en dépenses d'investissement programme voirie ?
- Réponse de Mme la maire : c'est une enveloppe globale pour l'ensemble des travaux. Nous n'avons inscrit au budget que ce qui est réalisable en 2022. Nous ne souhaitons pas bloquer des fonds d'année en année, comme cela a été le cas les années précédentes, sans que les travaux ne soient réalisés.
- Réponse de M PAYRE : l'élargissement du chemin de sermenaz est encore à l'étude et il manque des actes notariés
- Question de M FAVREAU : pour le chemin de Cropet, il manque 2 signatures. Le compte 10226 correspond-il aux taxes d'aménagements liées aux permis de construire ?
- Réponse de Mme DUPLAN : oui
- Question de M GRUFFAT : il n'y a pas de budget prévu pour le cimetière alors qu'il y a des reprises de concessions importantes à faire. Il faudrait prévoir 2000 à 3000€ pour reprendre les anciennes tombes.
- Réponse de Mme le Maire :
- Question de M GRUFFAT : il n'y a rien de prévu au budget pour le matériel et l'outillage des services techniques ?
- Réponse de M DELACOURT : nous sommes en attente d'un audit sur le matériel des services techniques
- Question de M FAVREAU et M GRUFFAT : il n'y a rien de prévu au budget pour le glissement de terrain ?
- Réponse de Mme DUPLAN : nous avons mis 120 000€ en étude
- Réponse de M FAVREAU : nous sommes en train de voir avec les avocats pour se faire indemniser une partie de dépenses + demandes d'aides à la région, préfecture etc...
- Question de M GIRARD : Mme la maire vous êtes l'ancienne présidente du club de tennis, les 30 000 € alloués sont-ils nécessaires ?
- Réponse de Mme DUPLAN : Oui. Les terrains de tennis font partie des installations municipales qu'il convient d'entretenir. Outre le tennis club, ils sont utilisés par le centre de

loisirs et l'école, pour la plupart des enfants de la commune, il faut donc les maintenir en bon état.

- Remarque de M GIRARD : Pas de budget prévu pour la sécurisation ?

- Réponse de madame la maire ; la sécurisation de la voirie est incluse dans le budget voirie et fait l'objet d'une demande de participation auprès de la CCMP qui est compétente en matière de sécurisation des centres bourgs

Délibération adoptée à 18 voix pour, 0 abstention et 5 contre (M. Girard + 1 pouvoir de Mme Nedialkova, M. Gruffat, M. Marquis, Mme Menut)

14) Questions diverses

- M GIRARD demande pourquoi le bulletin annuel a été supprimé pour cette année ?

Réponse de Mme VERDENET : les pages « vie municipale » servent à établir un bilan des actions de l'année écoulée par commission. Or, l'année a été quelque peu tronquée par les événements et il a été parfois difficile d'obtenir certaines informations. Comment faire, dans ces conditions, un bilan complet et juste ?

Par ailleurs, concernant les associations, beaucoup, un peu contraints, donnent des textes redondants par rapport à ceux fournis pour les mags, on y trouve aussi la liste des naissances et des décès, déjà listés dans chacun des mags de l'année, la liste des événements passés dont on parle également dans chaque mag, idem pour les infos de la ccmp (déchèterie par exemple) etc.....

En revanche, dans un souci de totale transparence, il y aura un supplément « finances/budget » dans le mag du mois de mai afin de donner aux habitants toutes les informations à ce sujet. Pour information, nous ferons notre possible pour sortir le prochain bulletin courant janvier. Il comprendra un annuaire exhaustif des associations neyrolandes. L'idée est de les présenter sous forme de fiche d'identité en mettant en avant les activités ou événements proposés par chacune d'elle. On y trouvera également des informations pratiques sur la commune, en plus des informations traditionnelles (bilans des commissions). Il ressemblera donc davantage à un guide pratique que les neyrolands garderont et consulteront tout au long de l'année.

- M GIRARD demande à Mme la maire ce qu'elle va faire pour le parrainage des candidats à l'élections présidentielles ?

Mme la maire précise que c'est une décision qui appartient au maire et qui ne doit pas être justifié. Pour plus de transparence elle précise qu'elle ne soutiendra personne. L'équipe municipale s'est affichée sans étiquette donc afficher un choix serait comme afficher un soutien. C'est une réflexion éclairée par les études réalisées par l'association des maires de France concernant les communes de moins de 3500 habitants.

Fait à NEYRON le 9 mars 2022

Le Maire, Christine FRANCOIS.



